



UNION INTERNATIONALE DE PENTATHLON MODERNE (UIPM)

Pentathlon moderne

A. ÉPREUVES (2)

Épreuve masculine (1)	Épreuve féminine (1)
Compétition individuelle	Compétition individuelle

B. QUOTA D'ATHLETES

1. Quota total pour le pentathlon moderne :

	Places de qualification	Places pays hôte	Places sur invitation de la commission tripartite	Total
Hommes	33	1	2	36
Femmes	33	1	2	36
Total	66	2	4	72

2. Nombre maximum d'athlètes par CNO :

	Quota par CNO
Hommes	2
Femmes	2
Total	4

3. Mode d'attribution des places de qualification :

La place de qualification est attribuée à l'athlète de manière nominative. Les CNO qui auront plus de deux (2) athlètes qualifiés dans chaque catégorie (hommes / femmes) pourront choisir les deux (2) concurrent(e)s qu'ils inscriront.

C. ADMISSION DES ATHLETES

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement, notamment aux Règles 41 (Nationalité des concurrents) et 43 (Code mondial antidopage et Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions). Seuls les athlètes en conformité avec la Charte sont autorisés à participer aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020.



SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

D. PRINCIPES DE QUALIFICATION

PLACES DE QUALIFICATION

Les épreuves de qualification sont citées dans l'ordre de qualification.

HOMMES / FEMMES

Nombre de places de qualification par sexe	Épreuve de qualification
1	<p>Finale de la Coupe du monde 2019 de l'UIPM – Tokyo (JPN) Une (1) place de qualification sera attribuée au vainqueur de la finale de la Coupe du monde de l'UIPM.</p> <p>Dans le cas que où un championnat continental a lieu avant la finale de la Coupe du monde de l'UIPM et le même athlète obtient une place dans les deux épreuves, la place des championnats continentaux sera réattribuée à l'athlète non encore qualifié(e) occupant le rang suivant au classement du championnat continental correspondant</p>
20	<p>Championnats continentaux Vingt (20) places de qualification seront attribuées aux athlètes occupant les rangs indiqués ci-après lors des championnats continentaux qui se tiendront entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• Afrique – 1^{ère} place• Asie – 5 premières places, à raison d'une (1) place de qualification au maximum par CNO• Océanie – 1^{ère} place• Amérique – 5 places, à raison d'une (1) place de qualification au maximum par CNO, dans l'ordre suivant :<ul style="list-style-type: none">- 2 premières places pour la zone NORCECA- 2 premières places pour l'Amérique du Sud- 1^{ère} place pour le continent américain• Europe – 8 premières places, à raison d'une (1) place de qualification au maximum par CNO <p>Si un(e) athlète qui obtient l'une de ces places s'est déjà qualifié(e) via la finale de la Coupe du monde 2019 de l'UIPM ou les Championnats du monde 2019 de l'UIPM, sa place sera réattribuée à l'athlète non encore qualifié(e) occupant le rang suivant au classement du championnat continental correspondant.</p>
3	<p>Championnats du monde 2019 de l'UIPM Trois (3) places de qualification seront attribuées aux trois (3) premiers(ères) athlètes au classement des Championnats du monde 2019 de l'UIPM à moins qu'ils(elles) ne soient déjà qualifié(e)s via la finale de la Coupe du monde 2019 de l'UIPM ou les championnats continentaux, auquel cas la ou les places de qualification iront aux athlètes occupant les rangs suivants au classement olympique mondial de l'UIPM au 1^{er} juin 2020.</p>



SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

3	<p>Championnats du monde 2020 de l'UIPM Trois (3) places de qualification seront attribuées aux trois (3) premiers(ères) athlètes au classement des Championnats du monde 2020 de l'UIPM à moins qu'ils(elles) ne soient déjà qualifié(e)s, auquel cas la ou les places de qualification iront aux athlètes occupant les rangs suivants au classement olympique mondial de l'UIPM au 1^{er} juin 2020.</p>
6	<p>Classement olympique mondial de l'UIPM au 1^{er} juin 2020 www.pentathlon.org/world-ranking Six (6) places de qualification seront attribuées via le classement olympique mondial de l'UIPM au 1^{er} juin 2020 aux six (6) premiers(ères) athlètes non encore qualifié(e)s via les compétitions susmentionnées.</p> <p>Si un(e) ou plusieurs de ces six (6) athlètes se sont déjà qualifié(e)s lors des championnats continentaux, de la finale de la Coupe du monde 2019, des Championnats du monde 2019 de l'UIPM ou des Championnats du monde 2020, les athlètes occupant les rangs 7 et suivants au classement olympique mondial de l'UIPM (au 1^{er} juin 2020) seront considéré(e)s comme qualifié(e)s en application dudit classement.</p> <p>Le classement olympique mondial de l'UIPM comprend les compétitions homologuées qui se tiendront entre le 1^{er} juin 2019 et le 31 mai 2020. Le calendrier de ces compétitions sera établi par l'UIPM et publié avant le 31 décembre 2018.</p>

PLACES PAYS HOTE

Le pays hôte a l'assurance de recevoir une (1) place pour les hommes et une (1) place pour les femmes si ses athlètes ne sont pas déjà qualifiés.

PLACES SUR INVITATION DE LA COMMISSION TRIPARTITE

Deux (2) places sur invitation pour les hommes et deux (2) places sur invitation pour les femmes seront mises à la disposition des CNO admissibles par la commission tripartite pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020.

Le 14 octobre 2019, le Comité International Olympique invitera tous les CNO admissibles à soumettre leurs demandes de places sur invitation à la commission tripartite. Les CNO auront ensuite jusqu'au 15 janvier 2020 pour envoyer leurs demandes. La commission tripartite confirmera par écrit l'attribution des places sur invitation aux CNO concernés à l'issue de la période de qualification pour le sport en question.

Des informations détaillées concernant les places sur invitation de la commission tripartite figurent dans le document intitulé "Jeux de la XXXII^e Olympiade, Tokyo 2020 – Places sur invitation de la commission tripartite pour les Jeux Olympiques – Règlement et procédure d'attribution".

E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

L'UIPM publiera les résultats de chaque épreuve de qualification sur son site web www.pentathlon.org. La période de qualification prend fin le 1^{er} juin 2020 à minuit, heure de Monaco. Le 2 juin 2020, l'UIPM informera les CNO concernés des places de qualification qui leur ont été attribuées. Les CNO auront alors quatorze (14) jours, soit jusqu'au 16 juin 2020 à minuit (heure de Monaco), pour confirmer l'utilisation des places en question, comme indiqué à la section **H. Période de qualification**.

**SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020****F. REATTRIBUTION DES PLACES INUTILISEES**

Le 18 juin 2020, l'UIPM informera les CNO concernés des places qui leur sont réattribuées. Les CNO auront alors sept (7) jours, soit jusqu'au 25 juin 2020 à minuit (heure de Monaco), pour confirmer l'utilisation des places en question, comme indiqué à la section **H. Période de qualification**. D'autres réattributions auront lieu le cas échéant jusqu'à la fin de la période de réattribution, à savoir le 30 juin 2020.

PLACES DE QUALIFICATION INUTILISEES

Si une place allouée n'est pas confirmée par un CNO dans les délais impartis ou est refusée par ce dernier, celle-ci sera réattribuée à l'athlète non encore qualifié(e) occupant le rang suivant au classement olympique mondial de l'UIPM au 1^{er} juin 2020. Le quota par continent indiqué à la **section D. Principes de qualification / Épreuve de qualification** doit être respecté. Si une place de qualification continentale doit être réattribuée, celle-ci ira à l'athlète du même continent non encore qualifié(e) occupant le rang suivant au classement olympique mondial de l'UIPM au 1^{er} juin 2020.

PLACES PAYS HOTE INUTILISEES

Toute place inutilisée par le pays hôte sera réattribuée à l'athlète non encore qualifié(e) occupant le rang suivant au classement olympique mondial de l'UIPM au 1^{er} juin 2020.

PLACES SUR INVITATION DE LA COMMISSION TRIPARTITE INUTILISEES

Si la commission tripartite est dans l'incapacité d'allouer une place sur invitation, celle-ci sera réattribuée à l'athlète non encore qualifié(e) occupant le rang suivant au classement olympique mondial de l'UIPM au 1^{er} juin 2020.

**SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020****G. PERIODE DE QUALIFICATION**

Date	Échéance
23-24 février 2019	Championnats d'Afrique – compétition de qualification pour l'Afrique
27-30 juin 2019	Finale de la Coupe du monde 2019 (Tokyo, JPN)
26 juillet – 11 août 2019	Jeux panaméricains – compétition de qualification pour le continent américain (Lima, PER)
6-11 août 2019	Championnats d'Europe – compétition de qualification pour l'Europe (Bath, GBR)
2-9 septembre 2019	Championnats du monde 2019 de l'UIPM (Budapest, HUN)
11-21 novembre 2019	Championnats d'Asie – compétition de qualification pour l'Asie (Kunming, CHN)
11-21 novembre 2019	Championnats d'Océanie – compétition de qualification pour l'Océanie, (Kunming, CHN)
2019	Le CIO invitera tous les CNO admissibles à soumettre leurs demandes de places sur invitation à la commission tripartite.
15 janvier 2020	Date limite à laquelle les CNO devront avoir soumis leurs demandes de places sur invitation à la commission tripartite
Fin de la période de qualification pour le sport en question	Date limite à laquelle la commission tripartite devra avoir confirmé par écrit l'attribution des places sur invitation aux CNO
23 – 31 Mai 2020	Championnats du monde 2020 de l'UIPM (Xiamen, CHN)
1^{er} juin 2020	Publication du classement olympique mondial de l'UIPM
1^{er} juin 2020	Fin de la période de qualification olympique pour l'UIPM
2 juin 2020	Date limite à laquelle l'UIPM devra avoir informé les CNO/fédérations nationales des places de qualification qui leur ont été attribuées
16 juin 2020	Date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé à l'UIPM l'utilisation des places de qualification qui leur ont été attribuées
18 juin 2020	Confirmation par l'UIPM de la réattribution des places inutilisées
25 juin 2020	Confirmation par les CNO à l'UIPM de l'utilisation des places qui leur ont été réattribuées
30 juin 2020	Fin de la période de réattribution des places par l'UIPM
6 juillet 2020	Date limite d'inscription par sport pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020
24 juillet – 9 août 2020	Jeux Olympiques de Tokyo 2020